

Photo
d'identité à
agrafer ici



DOSSIER DE CANDIDATURE FORMATION PROFESSIONNELLE

Année universitaire : 2020-2021

D.A.E.U Diplôme d'accès aux études universitaires Option A : littéraire et sciences humaines

Créé par le décret n°94-684, le 03 août 1994, le DAEU est un diplôme universitaire national permettant d'accéder aux formations universitaires dans le cadre d'une poursuite d'étude. Ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971.

Objectif :

Le DAEU option A est destiné aux candidats intéressés par une poursuite d'études supérieures dans le domaine des sciences humaines.

Le DAEU a pour fonction de donner les éléments de culture et des connaissances scientifiques permettant de passer des concours de niveau BAC.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame..... Monsieur

Nom : Prénom :

Nom marital :

N° sécurité sociale : _ _ _ _ _

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

N°INE/NNE/BEA : _ _ _ _ _ Pas d'INE/NNE/BEA

☞ INE (Identification national de l'étudiant) / code NNE (Numéro national de l'étudiant) / code BEA (Base élève académique). Ces trois appellations correspondent à un seul et même numéro. Ce numéro INE, NNE ou BEA n'a été attribué au bachelier que depuis 1995. Si vous avez obtenu votre Bac avant 1995, vous devez contacter votre établissement d'origine et/ou le rectorat pour l'obtenir. Il ne concerne pas les étudiants étrangers jamais rentrés dans l'enseignement supérieur français

SITUATION ACTUELLE

Statut :

- Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi
Date de votre inscription à Pôle Emploi :
Numéro de demandeur d'emploi :
Antenne Pôle emploi (zone géographique) :
- En activité
- Salarié du privé
 - Salarié du public
 - Salarié autre (professions libérales, de santé, commerçants, artisans...) précisez :
.....
- Temps plein Temps partiel Intérim
- Particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi

Catégorie socioprofessionnelle :

- Ouvrier Employé
 Profession intermédiaire dont technicien Cadre
 Profession libérale et assimilée
 Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Sans activité professionnelle Autre, précisez :

FINANCEMENTS ENVISAGÉS

☞ Il vous appartient de déterminer, avant l'entrée en formation, le(s) dispositif(s) qui vous permettront de financer votre formation.

1. Salarié(e) d'une structure privée ou publique,

a. La formation s'effectue sur le temps de travail :

Les formations suivies sur le temps de travail sont financées via un des dispositifs de formation professionnelle mentionnés ci-dessous (art L 6312-1 du code du travail) :

- Plan de développement des compétences** : Votre employeur peut financer toute action de formation visant à assurer votre adaptation à votre poste de travail et à maintenir votre employabilité.
Pour plus d'informations : adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise.
- Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro A)** : La Pro A peut être mobilisée dans une optique d'évolution ou de réorientation professionnelle, Vous pouvez bénéficier de ce dispositif si vous êtes en contrat à durée indéterminée (CDI) et en contrat unique d'insertion à durée indéterminée (CUI-CDI) et dès lors que votre qualification est inférieure ou égale à un Bac+2.
Pour plus d'informations : adressez-vous : au service des ressources humaines de votre entreprise.
- Compte personnel de formation (CPF)** : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d'obtenir un bloc de compétences.
Pour plus d'informations : www.moncompteformation.gouv.fr.
Dans le cadre du CPF – projet de transition professionnelle, un positionnement préalable à l'entrée en formation doit être établi **par l'organisme de formation** ⇒ téléchargez et complétez le dossier le dossier « **VAPP – Dossier de positionnement préalable** » de la fiche formation.

⚠ Les salariés souhaitant intégrer une formation en alternance ou avec un stage et effectuant la mise en situation professionnelle sur leur poste de travail sont considérés en formation sur leur temps de travail (plan de développement des compétences, proA...) et doivent obtenir l'accord et le financement de leur employeur.

b. La formation s'effectue en dehors de votre temps de travail

- Projet de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle)** : Pour les salariés du privé. Ce dispositif remplace le CIF à compter du 1er janvier 2019. Le CPF de transition professionnelle vous permet de financer une action de formation certifiante dans le cadre de votre projet de transition professionnelle (changer de métier ou de profession. Le dispositif est financé de façon transitoire par les Fongecif, puis, au plus tard fin 2019, par de nouvelles instances : les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR).
Pour plus d'informations : [Projet de transition professionnelle](#) (Ministère du travail)
Dans le cadre du CPF – projet de transition professionnelle, un positionnement préalable à l'entrée en formation doit être établi par l'organisme de formation ⇒ téléchargez et complétez le dossier le dossier « **VAPP – Dossier de positionnement préalable** » de la fiche formation.

Congé de formation professionnelle (CFP) : Pour les agents publics : Le congé de formation professionnelle (CFP) permet aux agents publics ayant accompli 3 années de services effectifs dans l'administration de suivre une formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur est pas proposée par l'administration.

Plus d'informations : [Le congé de formation professionnelle](#) (portail de la Fonction publique)

Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d'obtenir un bloc de compétences.

Pour plus d'informations : www.moncompteformation.gouv.fr.

L'ouverture de la formation et la mobilisation du CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr se fait après l'admission en formation.

Financement personnel

⚠ Les salariés souhaitant intégrer une formation longue en présentiel (DUT, Licence professionnelle, Licence, Master) et se déclarant **non financés** devront produire une attestation de leur employeur mentionnant que la formation non-financée est suivie en **dehors du temps de travail**.

2. Salarié(e) en cours de licenciement

Projet de transition professionnelle (CPF de transition professionnelle) : La loi prévoit un accès au projet de transition professionnelle pour les salariés démissionnaires.

Pour plus d'informations : [Projet de transition professionnelle](#)

Dans le cadre du CPF – projet de transition professionnelle, un positionnement préalable à l'entrée en formation doit être établi par l'organisme de formation ⇒ téléchargez et complétez le dossier le dossier « VAPP – Dossier de positionnement préalable » de la fiche formation.

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : Le CSP est proposé par votre employeur dès lors que vous êtes salarié-e d'une entreprise de moins de 1 000 personnes et que vous faites l'objet d'une procédure de licenciement économique.

3. Professionnel libéral

Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d'obtenir un bloc de compétences.

L'ouverture de la formation et la mobilisation du CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr se fait après l'admission en formation.

Autre :

4. Demandeur(se) d'emploi

Compte personnel de formation (CPF) : Faites part de votre projet de formation à votre conseiller Pôle Emploi pour utiliser votre CPF.

Aide individuelle à la formation (AIF) : Cette aide permet de financer une partie du coût de votre formation dès lors que vous êtes demandeur-euse d'emploi inscrit-e à Pôle emploi, ou dans le cadre d'un accompagnement CSP (contrat de sécurisation professionnelle).

⚠ Si vous percevez une allocation chômage, le statut de stagiaire de la formation continue vous permet de demander le maintien de l'allocation pendant l'action de formation envisagée.

5. Autre situation

Intérimaire, personne en situation de handicap, particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi ...

Des financements sont possibles en fonction de votre statut et situation personnelle, toutes les informations sur le site de la formation continue

<http://www.formation-continue.uvsq.fr/tarifs-et-financements/>

ÉTUDES SUIVIES & FORMATIONS

Niveau	Années	Diplôme Examen préparé Formation	Établissement	Diplôme obtenu et mention
Brevet des collèges / BEPC				
Avant le Baccalauréat (CAP/BEP/Brevet d'état ou Diplôme d'état, titre professionnel,...)		Série		

Connaissances linguistiques :

Avez-vous validé un niveau d'anglais : Oui Non

Quel test ?

Envisagez-vous une formation linguistique complémentaire : Oui Non

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Indiquer toutes les fonctions exercées en commençant par la dernière :

Dates Durée	Entreprise <i>Nom, adresse et activité de l'entreprise</i>	Poste occupé	Type de contrat (CDI, CDD, Interim)
Du..... Au.....			
Du..... Au.....			
Du..... Au.....			
Du..... Au.....			
Du..... Au.....			

VOTRE PROJET POST-DAEU A

Objectif :

Métier ou fonction :

Objectifs recherchés en entrée en formation :

- Reprise d'emploi
- Évolution de carrière
- Reconversion professionnelle

- Concours de la fonction publique : Cat B Cat C Autre (précisez) :

- Poursuite d'études : Domaine de formation :
 - BTS :
 - DUT :
 - Licence professionnelle :
 - Licence/Master :
 - Ecole (précisez) :

- Autre : (précisez)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents fournis dans le cadre de ce dossier de candidature.

Fait à

Date :Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Attention : toute pièce rédigée en langue étrangère devra être traduite en français par un traducteur assermenté

☞ **Documents à remplir :**

- Le présent dossier de candidature à l'admission complété et signé

☞ **Pièces à joindre :** Les pièces figurant dans le dossier restent propriété de l'administration et ne sont pas restituées :

- Lettre de motivation manuscrite présentant le projet professionnel en lien avec la formation visée,
- CV détaillé (diplômes, stages et/ou expérience professionnelle, maîtrise de langue(s) étrangère(s), niveau en bureautique et/ou informatique),
- Photocopie de votre contrat de travail ou inscription Pôle Emploi avec vos droits en cours,
- Photocopie de la carte de sécurité sociale,
- Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour,
- Photocopie(s) des diplômes ou équivalent(s) obtenu(s),
- Photocopies des derniers relevés de notes,
- Document portant mention de la dernière année de cours (certificat de radiation de l'établissement, certificat de fin de scolarité),
- 1 enveloppe autocollante vierge timbrée au tarif en vigueur
- 1 photo d'identité àagrafer au présent dossier.

MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature doit être retourné, par courrier, complété et signé au Pôle formation continue au plus tard :

- **le 15 juin pour la 1^{ère} session,**
- **le cas échéant, au plus tard le 12 septembre pour la 2^{ème} session**

cf fiche en ligne sur le site de l'Université.

**DFCRE
UFR de Droit et Science Politique
Bureau 352 - 3 rue de la Division Leclerc
78280 GUYANCOURT**

IMPORTANT

Tout dossier incomplet et déposé hors délai sera considéré comme non recevable et ne sera pas examiné par la commission pédagogique.

Les pièces manquantes, les renseignements non fournis ne seront pas réclamés par l'administration.

Dates prévisionnelles de la (des) commission(s) pédagogique(s) et des entretiens :

- **Du 6 au 10 juillet pour la première session (à préciser)**
- **Deuxième quinzaine de Septembre pour la seconde session sous réserve de places disponibles.**

"Les informations ici recueillies sont enregistrées par l'Université seulement pour suivi des candidatures. Elles sont destinées uniquement à la DFCRE et sont conservées par elle. Conformément à la loi n° 78-17, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, en contactant : contact-fc@uvsq.fr, en précisant en objet contact-fc et en précisant en objet du mail le formulaire où vos données ont été renseignées.

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

☞ Après avis de la commission pédagogique, la décision est à transmettre à :

UVSQ - DFCRE

Pole Formation continue

UFR Droit et Science Politique - Bureau 352

3 rue de la Division Leclerc

78280 Guyancourt

NOM : PRENOM :

En vue d'une inscription à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en

D.A.E.U

Diplôme d'accès aux études universitaires

Option A : littéraire et sciences humaines

Est autorisé à suivre la formation sur un an : ...

Disciplines suivies :

Français - 70h.....

Anglais - 70h.....

Géographie - 45h.....

Choix de l'option :

Histoire – 45h:

Économie – 45h

Est autorisé à suivre la formation sur deux ans :

Indiquer le choix des cours

.....

.....

Est placé(e) en liste d'attente.

N'est pas autorisé(e) à s'inscrire

Motif :

Absent à l'entretien ou test

Coursus antérieur incompatible

Désistement

Dossier incomplet

Candidature hors délais

Niveau linguistique insuffisant

Profil inadéquat

Proposition d'inscription dans une autre formation

Résultats insuffisants

Commentaire :

Date de la commission pédagogique

Signature des membres de la commission pédagogique :